

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## FONDS D'INNOVATION ORGANISATIONNELLE EN PSYCHIATRIE

*DISPOSITIF DE COORDINATION DES ACTEURS INTERVENANT AUPRÈS DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ PSYCHOSOCIALE DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE*

- **Formations et stages croisés entre les professionnels du territoire messin.**
- **Commission de réflexion et d'aide aux personnes en difficulté psychosociale.**



## Plan de lecture

1. Fiche d'identification du porteur du projet.....	3
1.1. Le porteur.....	3
1.2. La coordination du projet.....	3
2. Présentation du projet .....	3
2.1. Intitulé de l'action .....	3
2.2. Période prévisionnelle d'exécution de l'opération .....	3
2.3. Présentation du porteur.....	4
2.3.1. Le Centre hospitalier de Jury.....	4
2.3.2. Pilotage par le Conseil messin de santé mentale .....	4
3. État de lieux.....	6
4. Contenu de l'action .....	8
4.1. Territoire concerné par l'action .....	8
4.2. Public ciblé .....	8
4.3. Rôle du CLSM.....	9
4.4. Objectifs et résultats attendus .....	9
4.5. Résultats attendus.....	9
4.6. Partenariat .....	10
4.7. Conception du projet .....	10
4.7.1. Mise en place de la commission.....	10
4.7.2. Organisation de la formation croisée.....	11
4.8. Évaluation.....	12
4.8.1. Évaluation du processus.....	12
4.8.2. Évaluation des résultats .....	12
4.9. Calendrier.....	12
4.10. Caractère innovant du projet .....	13
4.11. Potentiel de pérennisation et transférabilité.....	13
5. Financement prévisionnel.....	13
5.1. Détail du budget prévisionnel .....	13
5.2. Fiche financière .....	15

# 1. FICHE D'IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

Le projet est porté par le Centre hospitalier de Jury. Sa mise en œuvre est confiée au Conseil local de santé mentale.

## 1.1. LE PORTEUR

NOM – DÉNOMINATION : CENTRE HOSPITALIER DE JURY

### Représentant légal

NOM : ASTIER

Prénom : Olivier

Téléphone : 03 87 56 39 39

Courriel : [directeur@ch-jury.fr](mailto:directeur@ch-jury.fr)

N° SIRET : 265 700 021 00016

Adresse : BP 75088 – 57073 Metz Cedex 03

## 1.2. LA COORDINATION DU PROJET

### Coordonnateur du projet

NOM : TINNES-KRAEMER

Prénom : Stéphane

Fonction : coordonnateur du Conseil messin de santé mentale

Téléphone : 03 87 56 27 68

Mail : [stephane.tinnes@ch-jury.fr](mailto:stephane.tinnes@ch-jury.fr)

# 2. PRÉSENTATION DU PROJET

## 2.1. INTITULÉ DE L'ACTION

Commission de réflexion et d'aide pour des personnes en difficulté psychosociale dans le cadre du Conseil messin de santé mentale.

## 2.2. PÉRIODE PRÉVISIONNELLE D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION

### 3 Phases (14 mois) du 01/11/2020 au 31/12/2021

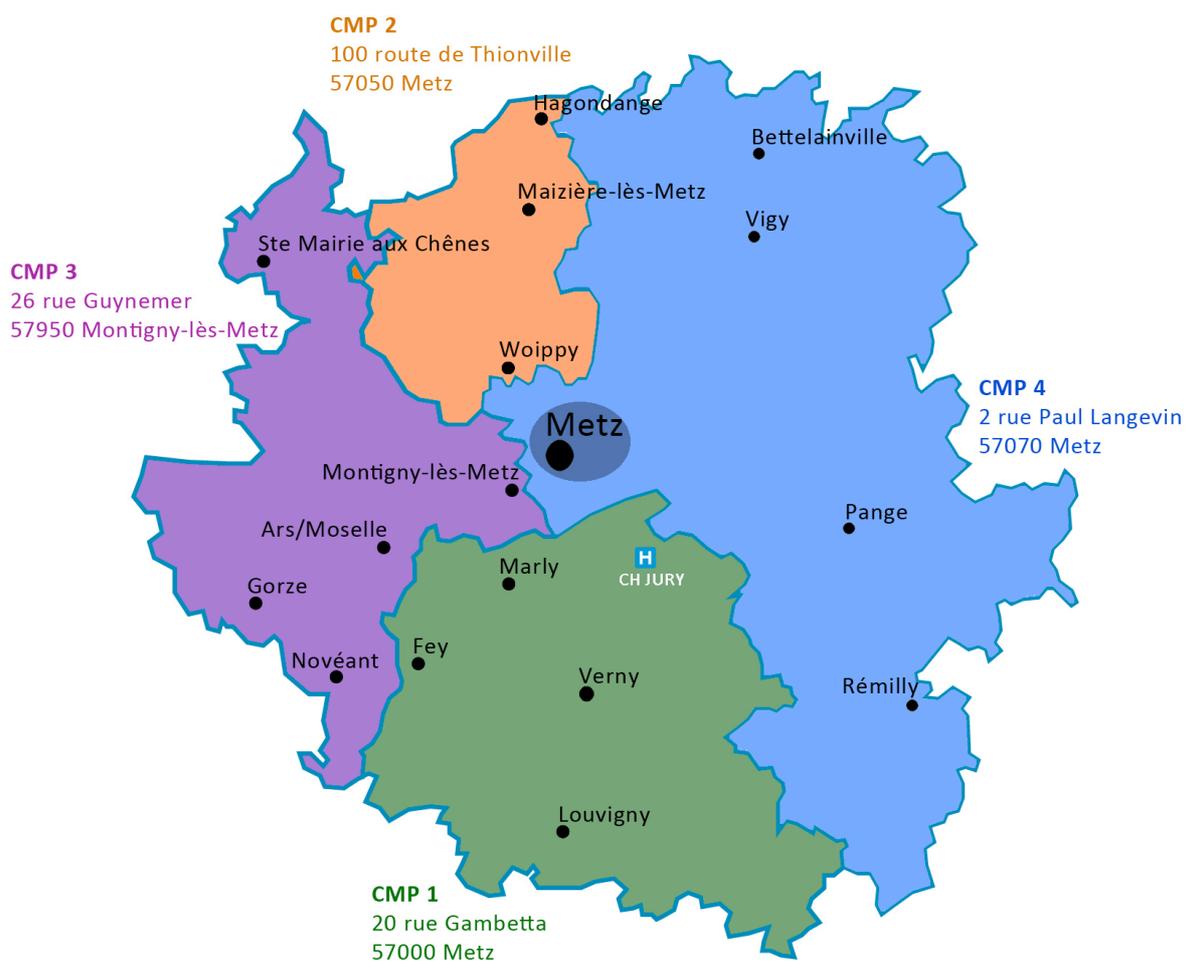
1. Mise en place du dispositif (3 mois) : 01/11/2020 au 31/01/2021.
2. Expérimentation de la commission (10 mois) : 01/02/2021 au 30/11/2021.
3. Bilan et ajustement du dispositif (1 mois) : 01/12/2021 au 31/12/2021.

## 2.3. PRÉSENTATION DU PORTEUR

### 2.3.1. LE CENTRE HOSPITALIER DE JURY

Le Centre hospitalier (CH) de Jury est situé à une dizaine de kilomètres de Metz, ville centre de l'agglomération Metz Métropole. Le territoire messin est découpé en 4 secteurs de psychiatrie adulte et de psychiatrie infanto-juvénile (cf. carte de la sectorisation ci-dessous).

Le CH Jury collabore activement avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales et les institutions publiques locales. Pour renforcer ce dynamisme partenarial, l'établissement a mis en place en fin d'année 2016, avec le soutien de la Délégation territoriale de Moselle de l'Agence régionale de santé Grand Est et la Ville de Metz, le Conseil local de santé mentale (CLSM).



Source : IGN, réalisation CH Jury.

### 2.3.2. PILOTAGE PAR LE CONSEIL MESSIN DE SANTÉ MENTALE

Le Conseil messin de santé mentale est la plateforme locale de concertation et de coordination des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale. Le pilotage du projet est confié au CLSM qui bénéficie d'un temps de coordination dédié pour accompagner la démarche.

L'instruction<sup>1</sup> du 30 septembre 2016 définit les CLSM comme des instances de concertation entre les acteurs d'un territoire en vue d'appliquer les politiques nationales de santé mentale, de développer des politiques locales et des actions pour améliorer la santé mentale et de rapprocher l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale afin notamment de clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Les missions du CLSM précisées dans sa convention<sup>2</sup> concernent trois axes de développement :

- L'inclusion dans la cité.
- La coordination entre les acteurs locaux.
- La fluidification des parcours de santé mentale.

Après plus de trois années de mise en œuvre, le CLSM messin a développé un réseau dans lequel s'implique à différents niveaux une centaine d'acteurs locaux. L'exemple du partenariat initié en 2017 entre le Centre hospitalier de Jury et l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire Metz Métropole témoigne de ce dynamisme partenarial local au service d'un projet commun auquel sont associées les collectivités et les principales institutions concernées (ville de Metz, agglomération Metz Métropole, DDCS, ARS-DT57).

Depuis sa création, le CLSM messin a réalisé 6 principales actions :

- Création d'outils<sup>3</sup> de coordination et d'interconnaissance (guide santé mentale, carte des ressources et annuaire interactif).
- Organisation de la manifestation<sup>4</sup> grand public, Semaines d'information sur la santé mentale (un comité local et une quinzaine de partenaires).
- Réalisation d'une sensibilisation<sup>5</sup> en santé mentale à destination des acteurs locaux.
- Développement du partenariat<sup>6</sup> entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs sociaux avec la mise en place de deux dispositifs d'accès aux logements accompagnés et de collaboration renforcée avec les bailleurs sociaux.

---

<sup>1</sup> Instruction N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville. Consultable sur Internet : <https://is.gd/JLyjeZ>

<sup>2</sup> Convention constitutive du Conseil local de santé mentale du territoire messin signée le 9 novembre 2017. Consultable sur Internet : <https://is.gd/DEa0jP>

<sup>3</sup> Outils de coordination du CLSM messin consultables sur internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/annuaire>

<sup>4</sup> Bilans des Semaines d'information sur la santé mentale sur le territoire messin consultables sur internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/semaines-d-information-sur-la-sante-mentale>

<sup>5</sup> Bilan de la sensibilisation en santé mentale consultable sur internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/27-sensibilisation>

<sup>6</sup> Conventions de partenariat consultables sur internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/25-logement>

### 3. ÉTAT DE LIEUX

La concertation menée dans le cadre du CLSM a été l'occasion pour les professionnels de différents secteurs de croiser leurs observations. Les acteurs intervenant dans le secteur social et médico-social en particulier expriment de réelles difficultés à accompagner des personnes en situation psychosociale difficile. Ces difficultés se cristallisent autour de trois principaux constats :

- Les acteurs extérieurs au secteur de la psychiatrie méconnaissent les moyens de diagnostic, les dispositifs et les types d'accompagnement en santé mentale et leur formation autour des questions de santé mentale est absente ou très sommaire.
- Le manque de collaboration et de coordination entre les acteurs du social, du médico-social et de la psychiatrie publique met en échec les accompagnements des personnes en situations psychosociales difficiles.
- Les professionnels ont une représentation biaisée de la santé mentale, en particulier de l'institution psychiatrique et des pathologies psychiatriques qui font peur et sont associées à des individus perçus comme dangereux pour eux-mêmes et/ou les autres.

Le diagnostic<sup>7</sup> santé mentale du territoire messin complète cette connaissance du terrain. Cette étude porte sur l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre de santé mentale à l'échelle de l'agglomération Metz Métropole (44 communes) où vivent 220 000 habitants. Le tableau ci-dessous propose quelques données chiffrées qui sont autant d'indices de la fragilité psychosociale d'une partie de la population messine.

Tableau : besoins sociaux et de santé mentale de la population de l'agglomération Metz Métropole

Besoins en santé mentale		Source	Limite
20 000 (12% de la population adulte)	Nombre estimé d'adultes présentant une <b>santé mentale fragile</b> telle que définie par le calcul du profil de Duke permettant la mesure de la santé mentale perçue.	Enquête santé perçue, Metz Métropole 2015.	Résultats estimés à partir d'un échantillon.
3 938	Nombre de personnes inscrites en <b>affection psychiatrique de longue durée</b> en fin d'année 2014.	CNAMTS, MSA, RSI.	Représente un nombre minimal de patients atteints des pathologies ouvrant droit à une ALD.
338	Nombre de personnes <b>hospitalisées pour une tentative de suicide</b> (moyenne annuelle 2009 – 2013).	Atih, PMSI.	Hors données des services d'urgences. Ne concerne que les tentatives de suicide ayant fait l'objet d'une prise en charge en médecine, chirurgie et/ou psychiatrie.
25	Nombre de <b>décès par suicide</b> (moyenne annuelle 2009 – 2013).	Inserm, CépiDC.	Donnée vraisemblablement sous-estimée en Moselle.
5 559 (3% des personnes couvertes)	Nombre de personnes affiliées au régime général ayant <b>consulté au moins une fois un psychiatre libéral</b> en 2014.	Assurance maladie.	Concerne uniquement les personnes affiliées au régime général (environ 80% de la population).
81 305	<b>Nombre d'actes de psychiatrie libérale</b> consommés en 2014	Assurance maladie.	Concerne uniquement les personnes affiliées au régime

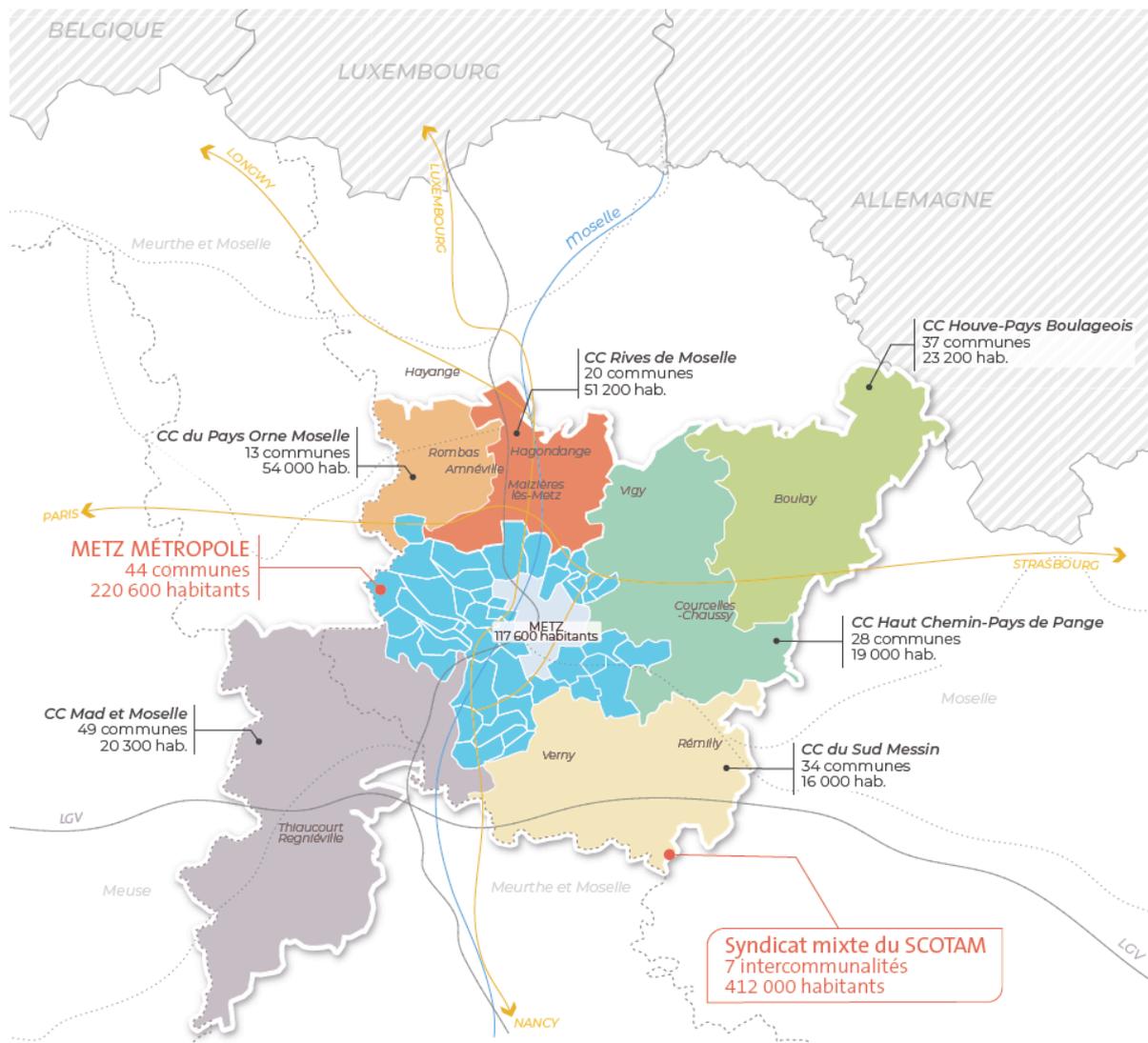
<sup>7</sup> M. Bonnefoy, L. Chamagne, Émilie Gardeur, S. Giovanni (dir.), Adéquation entre les besoins de la population et l'offre de santé mentale, ORS, 2017. Consultable sur Internet : <https://is.gd/aaFuHD>

	par les personnes affiliées au régime général.		général (environ 80% de la population).
11 870	Nombre de personnes affiliées au régime général ayant eu au moins <b>6 remboursements de psychotropiques</b> au cours de l'année 2014.	Assurance maladie.	Concerne uniquement les personnes affiliées au régime général (environ 80% de la population).
6 155	Effectif de la <b>file active ambulatoire du CHS Jury</b> en 2016.	DIM, CH-Jury.	Concerne l'activité ambulatoire générée par les seuls patients de Metz Métropole suivis par le CHS Jury.
633	Nombre de patients <b>hospitalisés dans un service de médecine ou de chirurgie</b> pour trouble mental et du comportement (moyenne 2013 – 2015).	Athi, PMSI.	
1 366	Nombre de patients <b>hospitalisés dans un service de psychiatrie</b> pour trouble mental et du comportement	Athi, PMSI.	
<b>Indices de précarité sociale</b>		<b>Source</b>	<b>Limite</b>
<i>De nombreuses études montrent que les conditions socio-économiques ont un effet sur l'état de santé des populations, notamment la santé mentale.</i>			
38 000 (17,3 % de la population, soit 2 points de plus qu'en France métropolitaine)	Nombre de personnes vivant sous le <b>seuil de pauvreté</b> (60 % du niveau de vie médian). À Metz, le taux de pauvreté est de 22 %.	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, 2017.	Les informations utilisées pour mesurer les niveaux de vie et la pauvreté ne couvrent pas toute la population. Par exemple, les personnes vivant sans domicile ne sont pas prises en compte.
9 729 (9,7 % des ménages)	Nombre d'allocataires du <b>Revenu de solidarité active</b> .	CAF, MSA, CPAM, RSI, CARSAT Nord-est, CARSAT Alsace-Moselle, 2013.	
4 382 (4,4 % des ménages)	Nombre de bénéficiaires de l' <b>Allocation adulte handicapée</b> .	CAF, MSA, CPAM, RSI, CARSAT Nord-est, CARSAT Alsace-Moselle, 2013.	
19 732 (8,9 % de la population)	Nombre de personnes couvertes par la <b>CMU-C</b> .	CAF, MSA, CPAM, RSI, CARSAT Nord-est, CARSAT Alsace-Moselle, 2014.	
1 397 (3,4 % des retraités CRAV)	Nombre de personnes bénéficiaires du <b>Minimum vieillesse</b> .		
10 333	Nombre de <b>famille monoparentale</b> en 2017 (8 624 femmes).	Insee, RP2017.	
19 682 (19 % des 15 ans à 64 ans)	<b>Nombre d'ouvriers</b> dans la population active de 15 à 64 ans.	Insee, RP2017.	
33 875 (21 %)	Part de la <b>population non scolarisée</b> de 15 ans et plus sans diplôme.	Insee, RP2017.	
16 126 (15,6 %)	Nombre de <b>personnes au chômage</b> parmi les 15 – 64 ans.	Insee, RP2017.	
61 880 (28 % de la population)	Part de la <b>population qui réside dans des secteurs dont le profil est précaire, voire très précaire</b> , combinant des indicateurs de fragilité économique défavorable.	Insee, calcul ORSAS-Lorraine, 2013.	

## 4. CONTENU DE L'ACTION

### 4.1. TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Le territoire retenu pour réaliser le projet est celui de l'agglomération Metz Métropole (cf. carte ci-dessous : agglomération Metz Métropole dans son environnement régional).



### 4.2. PUBLIC CIBLÉ

L'action vise à aider les adultes en difficulté psychosociale dont la complexité de la situation est caractérisée par un enchevêtrement de problématiques sociales, médicales, d'insertion économique, voire juridiques.

### 4.3. RÔLE DU CLSM

Le Conseil messin de santé mentale assure la concertation et la coordination des partenaires impliqués. Son coordonnateur organise les réunions, pilote la démarche de conception du projet jusqu'à sa réalisation et assure le suivi de sa mise en œuvre.

### 4.4. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

#### **Objectif général :**

- Améliorer l'accompagnement des personnes en difficulté psychosociale, confrontées à une rupture dans leur parcours de santé et de vie et pour lesquelles une suspicion de trouble psychique explique en partie les difficultés.

#### **Objectif spécifique :**

- Organiser la concertation et la coordination intersectorielle entre les acteurs intervenant sur le territoire messin auprès des publics en difficulté psychosociale.

#### **Objectifs opérationnels**

##### *Phase de conception*

- Ouvrir le partenariat initié entre les bailleurs sociaux et le Centre hospitalier de Jury aux acteurs du territoire de Metz Métropole intervenant auprès des publics en difficulté psychosociale.
- Définir le cadre de fonctionnement de la commission, les conditions de traitement des situations et les aspects juridiques et éthiques.
- Concevoir le dispositif de formation croisée sous forme d'ateliers et de stages courts ouverts à l'ensemble des acteurs (professionnels, élus, adhérents d'association d'usagers/d'aidants).

##### *Phase de mise en œuvre*

- Engager les parties prenantes du projet au moyen d'une convention de mise en œuvre et d'une charte éthique et déontologique.
- Promouvoir la commission auprès des partenaires du Conseil messin de santé mentale en informant notamment sur les modalités de saisine pour soumettre une situation.
- Organiser la formation croisée en impliquant les acteurs locaux à l'accueil des ateliers de formation croisée et de stages croisés.
- Suivre le projet tout au long de sa mise en œuvre dans le but d'analyser et ajuster l'action en continu et réaliser le bilan après un an de mise œuvre.

### 4.5. RÉSULTATS ATTENDUS

Trois principaux résultats sont attendus :

- Éviter les ruptures dans le parcours de vie et de santé des personnes en difficulté psychosociale.
- Développer les collaborations intersectorielles entre les acteurs locaux impliqués dans la démarche du Conseil messin de santé mentale.

- Rompre l'isolement des professionnels qui expriment le besoin d'un soutien pour mieux accompagner des personnes en difficulté psychosociale.

#### 4.6. PARTENARIAT

Le projet sera réalisé dans le cadre du Conseil messin de santé mentale. Il a pour origine la collaboration entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs sociaux du territoire messin. Il vient en complément de deux actions en cours visant à :

- Favoriser l'accès à un logement accompagné pour vingt patients hospitalisés au long cours.
- Renforcer la collaboration entre les Centres médico-psychologiques et les bailleurs sociaux qui repèrent des locataires du parc social messin en grande difficulté psychosociale.

Le projet a pour ambition de mobiliser des acteurs de différents secteurs en capacité de contribuer à la réflexion et l'aide pour des personnes en difficulté psychosociale :

- les médecins généralistes ;
- les 6 bailleurs sociaux du territoire messin ;
- la Direction départementale de la cohésion sociale de Moselle ;
- les Centres communaux d'action sociale (Metz et Montigny-lès-Metz) ;
- les 4 Centres médico-psychologiques du pôle 5 du Centre hospitalier de Jury ;
- les 3 mandataires judiciaires à la protection des personnes (Actives, AT57, UDAF) ;
- les 5 Centres Moselle Solidarité du territoire Metz-Orne du Département de la Moselle ;
- les représentants des aidants et des usagers (UNAFAM 57 et 2 Groupes d'entraide mutuelle).

#### 4.7. CONCEPTION DU PROJET

Le projet repose sur la mise en place de deux dispositifs complémentaires :

- Un espace de concertation pluriprofessionnelle permettant l'élaboration d'une réponse collective efficiente à la situation d'une personne dont la complexité rend illusoire l'aide par un seul acteur, tant les difficultés sociales, médicales, d'insertion économique et parfois juridiques sont enchevêtrées.
- Des ateliers de formation croisée et des stages croisés favorisant l'interconnaissance entre les acteurs locaux et l'échange de pratiques et d'expériences.

##### *4.7.1. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION*

La commission est destinée à favoriser l'analyse conjointe et la mise en perspective des situations à travers une approche croisée d'acteurs à compétences spécifiques et différenciées incluant la personne concernée et parfois son entourage.

L'étape de mise en place assurée par un comité technique réunissant les principaux partenaires du projet consistera, avec l'appui du CLSM, à définir :

- le cadre de fonctionnement de la commission ;
- les modalités de traitement des situations ;
- et le cadre juridique et éthique sécurisant.

Le travail de mise en place de cette instance bénéficie de l'expérience du partenariat<sup>8</sup> entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs sociaux du territoire messin. À cela s'ajoutent les repères proposés dans le guide<sup>9</sup> mis à disposition par le Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale pour concevoir ce type de dispositif.

La démarche sera formalisée dans une convention et une charte éthique et déontologique soumise à la signature des partenaires impliqués.

Il est envisagé de réunir la commission une fois par trimestre, soit trois réunions d'une demi-journée (4 heures) durant la première année de mise en œuvre entre février et novembre 2021.

#### 4.7.2. ORGANISATION DE LA FORMATION CROISÉE

La formation croisée est « [...] une stratégie d'apprentissage composée d'une suite de techniques interreliées (clarification positionnelle, observation positionnelle, rotation positionnelle) qui favorisent l'émergence de connaissances interpositionnelles pour chacun des partenaires impliqués. Dans cette perspective, la clarification positionnelle vise à transmettre une compréhension de son rôle à chaque membre d'une équipe, l'observation positionnelle vise l'ajout d'une composante d'observation à la discussion sur les rôles et responsabilités des membres de l'équipe et la rotation positionnelle combine la présentation et l'observation avec la pratique des tâches et responsabilité des membres d'une équipe<sup>10</sup> ».

Le CLSM messin propose aux acteurs locaux depuis le début d'année 2019 une sensibilisation en santé mentale visant le développement des connaissances de base dans ce domaine. Le dispositif de formation croisée a pour but d'aller plus loin en favorisant :

- le partage d'une vision commune de l'organisation et des ressources messines en santé mentale ;
- une compréhension des rôles de chacun et de la capacité d'interagir efficacement en contexte de situations prévues et imprévues.

La formation croisée est envisagée sous deux formes complémentaires avec d'une part, la réalisation d'ateliers croisés thématiques et, d'autre part, la proposition de stages croisés.

<sup>8</sup> Convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs sociaux pour la mise en place d'une collaboration renforcée entre les référents bailleurs et les équipes des Centres médico-psychologiques du territoire messin. Consultable sur internet : <https://is.gd/yehOcJ>

<sup>9</sup> Repères sur les commissions de réflexion et d'aide pour des personnes en difficulté dans le cadre des Conseils locaux de santé mentale. Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale. 2018. Consultable sur internet : <https://is.gd/ptS0OB>

<sup>10</sup> Perreault M. & all, Meilleures pratiques et formation dans le contexte du continuum des services en santé mentale et en toxicomanie : le programme de formation croisée du sud-ouest de Montréal. In Santé mentale au Québec, vol. 34, n° 1, 2009, p 143-160. Consultable sur internet : <https://id.erudit.org/iderudit/029763ar>

Il est envisagé d'organiser la formation croisée une fois par trimestre, soit trois sessions d'une demi-journée (4 heures) durant la première année de mise en œuvre entre février et novembre 2021. Le nombre de stages dépendra de l'implication des acteurs locaux dans la démarche.

#### 4.8. ÉVALUATION

L'évaluation à suivre la mise en œuvre du dispositif et son impact sur l'organisation locale entre les acteurs impliqués.

##### 4.8.1. ÉVALUATION DU PROCESSUS

Critères	Recueil de données
Nombre de réunions du comité techniques	Tableau de suivi
Nombre de partenaires impliqués dans la conception du dispositif.	Tableau de suivi
Nombre de partenaires signataires de la convention.	Tableau de suivi
Nombre de réunions de la commission.	Tableau de suivi

##### 4.8.2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS

COMMISSION	
Critères	Recueil de données
Participation aux réunions	Tableau de suivi
Nombre de situations traitées	Tableau de suivi
Typologie des situations	Tableau de suivi
Typologie des réponses apportées	Tableau de suivi
Élaboration d'outils communs	Tableau de suivi
Renforcement des collaborations	Tableau de suivi
Amélioration de la coordination	Questionnaire
FORMATION CROISÉE	
Nombre de participants aux ateliers et stages	Tableau de suivi
Typologie des participants	Tableau de suivi
Nombre d'ateliers réalisés par rapport au prévisionnel	Tableau de suivi
Nombre de stages réalisés par rapport au prévisionnel	Tableau de suivi
Amélioration de la coordination	Questionnaire
Typologie des connaissances acquises	Questionnaire

#### 4.9. CALENDRIER

Trois principales étapes sont définies pour aller de la conception jusqu'à la réalisation du projet :

1. 3 mois pour la conception du dispositif (novembre 2020 à janvier 2021).
2. 10 mois pour l'expérimentation de la commission et des formations croisées (février à novembre 2021).
3. 1 mois pour le bilan et ajustement du projet (décembre 2021).

#### 4.10. CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET

La mise en place d'une commission de réflexion et d'aide aux personnes en difficulté psychosociale et la réalisation de formations croisées réunissent des objectifs pertinents pour accompagner les évolutions actuelles de la psychiatrie, en particulier le développement de l'ambulatoire qui nécessite que l'ensemble des acteurs du territoire messin reconnaisse la santé mentale comme l'affaire de tous.

Le caractère innovant du projet repose ainsi sur sa capacité à :

- favoriser l'interconnaissance et le décloisonnement ;
- accompagner et favoriser les changements de pratiques ;
- ouvrir un espace de mise en œuvre de principes éthiques et déontologiques entre des partenaires de différents secteurs ;
- et contribuer à lutter contre la stigmatisation en permettant aux acteurs impliqués, en particulier ceux du secteur social et médico-social, de faire évoluer leur représentation de la santé mentale et de la psychiatrie.

#### 4.11. POTENTIEL DE PÉRENNISATION ET TRANSFÉRABILITÉ

Le CLSM chargé de pilotage du projet est installé depuis plusieurs années sur le territoire messin. Il est reconnu par les acteurs locaux et soutenu par les collectivités territoriales. En outre, le projet répond à un besoin clairement identifié sur le territoire et l'envie exprimée par plusieurs acteurs locaux de mieux se coordonner, comme ont déjà commencé à le faire les bailleurs sociaux et les Centres médico-psychologiques.

L'intégration du CLSM au Contrat local de santé porté par la Ville de Metz, lui-même intégré au Contrat de ville porté par l'agglomération Metz Métropole, est une garantie d'une mise en œuvre dans la durée du projet.

Le cadre de mise en place de la commission et des formations croisées pourra servir à d'autres territoires en Moselle qui envisagent de se doter d'un CLSM comme l'agglomération de Thionville.

## 5. FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Cofinancement envisagé avec la Ville de Metz pour la mise à disposition de salles.

### 5.1. DÉTAIL DU BUDGET PRÉVISIONNEL

#### Conduite du projet

1/13<sup>e</sup> ETP par mois (35h sur 3 mois) de temps de coordination CLSM pour concevoir du projet (20€ brut/h X 35 = 700 €) :

- Animation de la concertation (réunions du groupe technique).
- Temps administratif (organisation des réunions, rédaction des comptes rendus, rédaction de la convention et de la charte).

1/15<sup>e</sup> ETP par mois (100h sur 10 mois) de temps de coordination CLSM pour mettre en œuvre et suivre le projet (20€ brut/h X 100 = 2000 €) :

- Organisation des commissions (invitation des membres, comptes rendus, suivi de la mise en œuvre).
- Organisation des formations et stages croisés (organisation des sessions et des stages, suivi de la participation).
- Bilan du projet (suivi des indicateurs et réalisation du bilan et de l'évaluation).

#### Animation des commissions

12h (3 x 4h) d'intervention d'un médecin psychiatre ou cadre de santé pour animer les commissions (12h X 50€/h = 600 €) :

- Assurer le respect du cadre de fonctionnement et du cadre éthique et juridique de la commission.
- Faciliter la concertation et la construction d'une réponse collective pour les situations traitées.

Location de salle (150€ X 3 demi-journées = 450 €).

#### Intervention aux formations croisées

12h (3 x 4h) d'intervention d'un formateur expert de l'analyse de pratique en situation professionnelle (12h X 50€/h = 600 €).

Location de salle (150€ X 3 demi-journées = 450 €).

## 5.2.FICHE FINANCIÈRE

### FICHE FINANCIÈRE

#### Appel à projets Fonds d'innovation en psychiatrie - 2020

Projet : **CLSM**

Descriptif		Nb jrs	HT	TTC	Budget sollicité
Structures concernées					
<i>(pilotage, appui, conduite du changement, temps personnel, etc ....)</i>		<i>(Toutes ; CH ; MSP ...)</i>	<i>sur 12 mois</i>		
Ressources humaines	Conduite du projet (135 h à 20€/h)	Toutes	€	2 700 €	€ 2 700 €
	Animation des commissions (12 h à 50€/h)	Toutes	€	600 €	€ 600 €
	Intervention aux formations croisées (12h à 50€/h)	Toutes	€	600 €	€ 600 €
				3 900	
Total Ressources humaines			0	€ 0	3 900 €
<i>(coûts infrastructures ; équipement ; solutions logicielles...)</i>					
Composants techniques et organisationnels	Location de salle (1ère commission)		<del>€</del>	150 €	150 €
	Location de salle (2 <sup>e</sup> commission)		<del>€</del>	150 €	150 €
	Location de salle (3 <sup>e</sup> commission)		<del>€</del>	150 €	150 €
	Location de salle (1 <sup>ère</sup> session de formation)		<del>€</del>	150 €	150 €
	Location de salle (2 <sup>e</sup> session de formation)		<del>€</del>	150 €	150 €
	Location de salle (3 <sup>e</sup> session de formation)		<del>€</del>	150 €	150 €
Total composants techniques			<del>0</del>	900 €	900 €
Total général					4 800 €